



## Signature Contrat avec date erronée

Par **Jul31**, le **14/08/2013** à **15:09**

Bonjour

Je suis actuellement en CDI dans une entreprise. J'ai postulé dans une autre société qui m'a fait parvenir une proposition de contrat à signer d'ici quelques jours. Dans ce contrat, on me demande de commencer début septembre, or je ne pourrais pas commencer avant octobre ou novembre, et je dois décider de cela avec mon employeur actuel. La RH de ma future société m'a dit de signer tout de même le contrat qui débute en septembre, et qu'une fois que nous aurions fixé une autre date, elle me ferait parvenir un avenant. Ne suis-je pas dans l'illégalité en signant un contrat début septembre alors que je serais encore à cette date encore employée dans ma société actuelle? Merci d'avance. Cordialement.

Par **P.M.**, le **14/08/2013** à **16:01**

Bonjour,

Un contrat engage normalement les signataires et il serait beaucoup plus judicieux d'attendre de connaître la date d'embauche que vous pourrez respecter avant de le conclure...